



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RM/WS/2014/1/2
11 juillet 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL SUR LA MOBILISATION
DES RESSOURCES POUR L'AFRIQUE
Entebbe, Ouganda, 11–13 février 2014

RAPPORT DE L'ATELIER

1. INTRODUCTION

1. Dans sa décision XI/4, paragraphe 2, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a constaté avec préoccupation que le manque de ressources financières suffisantes demeure un des principaux obstacles à la réalisation des trois objectifs de la Convention et à la mise en œuvre du Plan stratégique et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Dans cette même décision, la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif, moyennant des contributions volontaires, d'organiser des ateliers régionaux et infrarégionaux sur la définition de valeurs de référence solides, le cadre de communication et l'élaboration de plans financiers pour la diversité biologique (paragraphe 27).

2. Cet atelier a été présenté dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux organisés dans le but d'aider les Parties à exécuter ces tâches. Il a été organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement, par le biais de son initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), par l'entremise de son Centre mondial de surveillance pour la conservation (CMSC). Les gouvernements du Danemark et du Japon ont offert le soutien financier nécessaire. L'atelier a été accueilli par le gouvernement de l'Ouganda.

3. L'atelier avait comme objectifs précis :

- a) D'accroître la capacité des participants à appliquer les méthodes, les cadres et les outils pertinents en vue d'identifier, d'évaluer et de remettre des rapports sur les mesures financières existantes pour la diversité biologique, y compris des objectifs financiers, afin de définir des valeurs de référence financières solides pour le développement de plans financiers nationaux, aux fins d'application effective des SPANDB actualisés;
- b) D'accroître la compréhension des participants quant à l'importance de recenser les valeurs pertinentes de la diversité biologique aux fins de mobilisation effective des ressources, et d'incorporer ces valeurs à la planification des politiques, notamment dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés, ainsi qu'aux études de cas et aux bonnes pratiques existantes sur les méthodes et mesures pertinentes pour de tels recensements et incorporations.

4. Des experts en mobilisation des ressources proposés par les gouvernements de l’Afrique du Sud, du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, du Burundi, des Comores, du Congo, de l’Égypte, de l’Éthiopie, de la Guinée équatoriale, du Gabon, de la Guinée, du Kenya, du Liberia, du Madagascar, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, du Niger, de l’Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan, du Tchad et de la Tunisie ont participé à l’atelier. Plusieurs organisations des Nations Unies et organisations internationales et nationales compétentes y étaient aussi représentées. La liste des participants est jointe à l’annexe III au présent rapport. Les documents préparés pour l’atelier et les présentations sont publiés sur le site <http://www.cbd.int/doc/?meeting=RM-2014-01>. L’atelier s’est déroulé en français et en anglais.

5. Les participants se sont inscrits sur place à 9 h, le mardi 11 février 2014.

POINT 1. OUVERTURE DE L’ATELIER

6. L’atelier a été ouvert à 9 h 30, le mardi 11 février 2014.

7. M. Markus Lehman a accueilli les participants au nom du Secrétaire exécutif de la Convention. Il a souligné l’importance du thème de l’atelier afin d’assurer une application effective des Objectifs d’Aichi pour la diversité biologique et des Stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB) actualisés. Rappelant le mandat et les objectifs de l’atelier, il a mis en évidence et chaudement accueilli l’étroite collaboration avec l’initiative BIOFIN du Programme des Nations Unies pour le développement et du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l’environnement (CMSC-PNUE) pour l’organisation de l’atelier. Il a remercié les gouvernements du Danemark et du Japon pour leur soutien financier et le gouvernement de l’Ouganda pour son accueil et son appui logistique. En terminant, il a dit souhaiter que cet atelier soit un succès et qu’il contribue de manière importante à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la diversité biologique grâce à l’engagement actif des participants.

8. M. Abisha Mapendembe, représentant du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l’environnement (CMSC-PNUE), a rappelé le mandat et le rôle général de son organisation, à savoir d’offrir des renseignements qui font autorité sur la diversité biologique et les écosystèmes. À cet égard, il a souligné le soutien du CMSC-PNUE au processus de révision des SPANDB par le biais du forum des SPANDB et du projet d’intégration de la biodiversité et du développement 2.0 des SPANDB, y compris les travaux sur l’incorporation des valeurs dans les SPANDB, sur l’évaluation des écosystèmes, sur l’établissement de cibles et sur les indicateurs de la diversité biologique et des services écosystémiques. Il a insisté sur l’importance de ces travaux pour justifier le volet économique des politiques efficaces en matière de diversité biologique et en faire une condition préalable critique à la mobilisation plus pertinente des ressources. Il a terminé en souhaitant que l’atelier soit un succès et a encouragé les participants à mettre leurs expériences au profit des autres.

9. Mme Jamison Ervin, représentante du Programme des Nations Unies pour le développement, a accueilli les participants au nom du projet BIOFIN du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle a abordé les objectifs de l’atelier et les quatre éléments qui constituent une trajectoire de développement idéale, notamment la sensibilisation, les politiques, les pratiques et les résultats attendus. Elle a utilisé ce cadre conceptuel afin d’expliquer que le PNUD croit que les SPANDB peuvent aider à modifier la trajectoire de développement et à ouvrir des voies nationales vers le développement durable, mais uniquement si les SPANDB sont financés et appliqués sans restrictions.

10. M. Francis Ogwal, de la Direction nationale de la gestion de l’environnement de l’Ouganda (NEMA), a ensuite aidé les participants à mieux se connaître.

11. M. Ronald Kaggwa a présenté la déclaration de M. Tom Okurut, directeur exécutif de la Direction nationale de la gestion de l’environnement de l’Ouganda (NEMA). M. Okurut a fait savoir que la NEMA a réalisé une étude sur le financement de la biodiversité qui servira de fondement pour le

développement de lignes directrices et d'un plan d'action national pour le financement de la conservation de la diversité biologique en Ouganda, conformément aux Stratégie et plan d'action nationaux sur la diversité biologique actualisé du pays, et ainsi donné suite à des décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

12. Dans une déclaration présentée par M. Gerald Sawula, son excellence M. Ephraim Kamuntu, ministre de l'Eau et de l'Environnement de l'Ouganda, a accueilli les participants et signifié son plaisir à présider l'atelier. Il a réitéré l'importance de la diversité biologique en tant de capital naturel pour le bien-être humain et le développement durable au pays et à l'échelle mondiale. Dans sa conclusion, il a insisté sur la nécessité d'accroître considérablement le financement de la biodiversité. Il a déclaré l'atelier ouvert.

POINT 2 : COMPRENDRE LE CONTEXTE MONDIAL : DÉFINIR ET INTÉGRER LES BIENFAITS ET LA VALEUR DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

13. Dans sa présentation des raisons ayant motivé la structure particulière de l'atelier, Mme Jamison Ervin a présenté un aperçu de la méthode BIOFIN du PNUD pour transformer le financement de la biodiversité. Elle a expliqué que la méthode BIOFIN a pour objectif d'aider les planificateurs à recenser et à évaluer systématiquement les besoins financiers et les priorités des mesures prévues dans les SPANDB actualisés par rapport aux dépenses et aux sources de financement actuels, et de mobiliser les ressources financières nécessaires en ayant recours à un vaste éventail de mécanismes financiers. Précisant que l'initiative BIOFIN et sa méthode sont présentes dans 45 pays, elle a expliqué que celles-ci reposent sur les quatre éléments suivants : i) les dépenses publiques et privées : examen des politiques, des institutions et des dépenses, ii) le programme de réponse aux situations de pression, iii) les pressions et l'état actuel, et l'analyse des causes profondes, iv) la méthode de détermination de la valeur. Elle a aussi expliqué les étapes stylisées de l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources : i) identifier les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique, ii) identifier les institutions et les acteurs pertinents dans tous les secteurs économiques, iii) examiner les dépenses liées à la biodiversité, iv) évaluer les coûts des stratégies et des actions prioritaires, v) calculer l'écart financier, vi) recenser les mécanismes financiers potentiels et les acteurs qui y sont associés et vi) intégrer toute cette information dans un plan de mobilisation des ressources.

14. Les participants ont soulevé différents points techniques concernant le fonctionnement de la méthode et son champ d'application lors des débats qui ont suivi, notamment i) l'existence ou l'absence d'un lien d'interdépendance entre les étapes de l'actualisation des SPANDB et la conception d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources, et la façon dont ce lien fonctionne, ii) le rôle respectif des différentes sources de financement, y compris le financement offert par le mécanisme de financement de la Convention et iii) le rôle du gouvernement du pays et des autres acteurs en tant que propriétaires possibles de la stratégie de mobilisation des ressources.

15. M. Abisha Mapendemba (CSMC-PNUE) a présenté les résultats d'un projet récemment achevé, entrepris par le CSMC avec le soutien financier de DEFRA, ayant pour objet de recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'identification des valeurs et l'intégration des valeurs multipliées de la biodiversité et des services écosystémiques, leur prise en compte dans les SPANDB actualisés et leur incorporation subséquente dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels, et dans les systèmes de communication des résultats. Soulignant que cette intégration des valeurs est un élément essentiel des efforts de simplification et une condition préalable essentielle d'une mobilisation des ressources plus effective, il a présenté un aperçu des points d'entrée et des méthodes critiques propices à cette intégration au cours des différentes étapes du processus d'actualisation des SPANDB, dont les méthodes de soutien comprennent : i) l'engagement des parties prenantes, ii) l'évaluation des écosystèmes, iii) la représentation cartographique des services écosystémiques, iv) le développement et

l'utilisation des indicateurs pour les services écosystémiques, v) l'évaluation monétaire, vi) la comptabilité environnementale et vi) les documents de politique et les lois.

16. Il a expliqué que deux études de cas réalisées dans le cadre de ce projet ont été menées dans la région de l'Afrique, et a fourni plus d'information sur le sujet. Un important retard politique a mené à la création d'une direction générale de l'économie environnementale au Burkina Faso, ce qui a aidé à faire avancer les dossiers pertinents, tandis que l'Afrique du Sud est un exemple de réussite en consultations de plusieurs parties prenantes.

17. En terminant, il a renvoyé les participants à l'analyse complète, comprenant des études de cas détaillées, et à l'orientation élaborée dans le cadre de ce projet, et a invité les participants à utiliser cette information dans le cadre du développement de leurs propres stratégies nationales de mobilisation des ressources.^{1/}

18. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont confirmé l'importance de reconnaître les valeurs de la diversité biologique et de les intégrer, afin de mieux justifier le financement de la diversité biologique, et ont reconnu le potentiel propre aux outils proposés dans l'analyse et l'orientation entreprises dans le cadre du projet du CMSC. Une question a été soulevée sur la façon dont les autres pays peuvent profiter des expériences utiles compilées dans le cadre du projet. La nécessité de renforcer les capacités de certains pays en développement pour certains de ces éléments, tels que l'établissement de la valeur économique de la diversité biologique et des services écosystémiques, a été reconnue dans ce contexte.

19. Mme Khumo Mokereitane, du Botswana, a présenté les récents travaux sur la comptabilité environnementale et écosystémique réalisés au Botswana dans le cadre du partenariat mondial sur la comptabilité de la recherche et l'établissement de la valeur des services écosystémiques (WAVES). Ce partenariat mondial coordonné par la Banque mondiale vise à promouvoir le développement durable en veillant à ce que le capital naturel fasse l'objet de rapports pertinents et soit intégré au système des comptes nationaux en tant qu'élément important de l'incorporation de la diversité biologique et des services écosystémiques. Expliquant que le Botswana est un des pays pilotes du projet depuis 2011, Mme Mokereitane a présenté un aperçu des travaux entrepris à ce jour et a terminé en énumérant les nombreuses leçons importantes tirées de la mise en œuvre de ce projet, à savoir : i) les mérites d'un solide appui politique, rendu possible par la création du Conseil économique du Botswana dirigé par le président, dans ce cas-ci, ii) l'importance de renforcer les capacités tout au long de la mise en œuvre du projet et iii) la nécessité d'avoir un cadre institutionnel pertinent en place comme élément important du succès.

20. Les participants ont manifesté leur intérêt envers la question de la comptabilité économique et environnementale en tant qu'outil d'incorporation et ont posé des questions sur les mécanismes et les étapes à suivre afin de participer au projet WAVES, tout en reconnaissant l'importance de la coopération entre les différentes institutions gouvernementales, plus particulièrement les ministères ou les agences de l'environnement et les bureaux de statistique, ainsi que les institutions non gouvernementales telles que les universités et autres établissements de recherche, qui sont souvent des dépôts ou des collections de données essentielles au développement de comptes environnementaux. Le rôle de la déclaration de Gaborone dans la manifestation de l'engagement politique et le resserrement de l'appui a aussi été mentionné.

21. Les participants ont ensuite été invités à participer à un exercice pour obtenir un aperçu global de l'état d'avancement de l'actualisation des SPANDB et du processus de mobilisation des ressources dans la région. En se fondant sur un cadre réunissant des étapes typiques de l'actualisation des SPANDB et de l'élaboration des stratégies nationales de mobilisation des ressources, les participants ont été invités à

^{1/} Publiée sur le site : www.unep-wcmc.org/guidancefornbsap_1026.html, www.unep-wcmc.org/guidancefornbsap_1027.html, and : www.unep-wcmc.org/nbsap-capacity-building-webinars_1032.html .

préciser l'état d'avancement des différentes étapes en utilisant une échelle (5 = terminé, 4 = presque terminé, 3 = progrès importants, 2 = progrès moyens, 1 = vient de commencer, 0 = pas encore commencé). Un aperçu statistique de cet exercice est présenté à l'annexe I à ce rapport.

POINT 3 : COMPRENDRE LE CONTEXTE GLOBAL : ACTEURS ET INSTITUTIONS DES AUTRES PROCESSUS DE PLANIFICATION

22. Mme Jamison Ervin a présenté les principaux facteurs dont il faut tenir compte dans l'identification des pratiques et politiques qui provoquent l'appauvrissement de la diversité biologique. Elle a expliqué que cette identification est une étape intermédiaire importante de la mobilisation des ressources car elle permet aux planificateurs de connaître éventuellement les principaux acteurs et institutions responsables des moteurs du changement (positifs et négatifs).

23. Mme Ervin a présenté les exemples ci-dessous et a discuté avec les participants des principaux moteurs politiques et pratiques de l'appauvrissement de la diversité biologique, ainsi que des acteurs et des institutions connexes, au moyen de questions et de commentaires sur : i) les différentes politiques existantes pour lutter contre ces moteurs et les coûts connexes, ii) les occasions et les contraintes d'amasser des fonds auprès de ces acteurs et institutions connexes.

Incorporation et utilisation durable	<p><i>Les frontières agricoles commencent à empiéter sur les écosystèmes sensibles à cause d'une mauvaise planification de l'utilisation des terres</i></p> <p><i>La pêche non sélective modifie les chaînes alimentaires et les écosystèmes</i></p> <p><i>Exploitation minière à grande échelle</i></p>
Protection	<p><i>Braconnage et commerce illicite</i></p> <p><i>Le réseau des aires protégées ne représente pas adéquatement la biodiversité à cause des intérêts divergents</i></p> <p><i>Les espèces envahissantes sont répandues dans les aires protégées car le personnel n'a pas les ressources pour empêcher leur propagation</i></p> <p><i>Les aires protégées sont isolées et n'offrent que quelques corridors de connectivité à cause des pressions sociales pour des terres</i></p>

24. Certains moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique ont été recensés : la surexploitation des ressources forestières et le surpeuplement de bétail sur les pâturages; l'élimination à grande échelle de la végétation (habitats de la biodiversité) aux fins d'extraction des ressources; la pollution de l'air; les activités illicites (exploitation forestière, braconnage) et le remplacement des espèces et des variétés locales. La pression des populations a été mentionnée parmi les causes ultimes, au même titre que le manque de coordination et d'intégration des organisations compétentes aux différents niveaux de gouvernance, et la non-exécution des dispositions légales concernant la conservation de la biodiversité.

25. À l'issue de ces débats, Mme Ervin a présenté plusieurs facteurs habilitants afin de lutter efficacement contre ces moteurs : i) la volonté politique, ii) le leadership, iii) les communications avec les médias et l'information du public efficaces, iv) la bonne gouvernance, v) la coordination et la coopération intersectorielles, vi) une participation plus vaste et plus efficace des parties prenantes, vii) une information plus précise et mieux publicisée sur les différents bienfaits et les valeurs de la

biodiversité et viii) l'utilisation plus efficace du financement. Un échange interactif d'idées a suivi afin de débattre des nombreux défis et occasions associés à ces facteurs dans les différents pays de la région. Mme Ervin a souligné l'importance d'exprimer clairement les moteurs du changement en précisant le « comment » et le « pourquoi » de ces changements.

POINT 4: ÉTABLISSEMENT DES VALEURS DE RÉFÉRENCE ET REMISE DES RAPPORTS

26. Mme Jamison Ervin a présenté la méthode BIOFIN relative aux politiques, aux institutions et aux dépenses liées à la diversité biologique. Faisant référence à la session précédente, elle a décrit les fondements permettant de comprendre : a) les moteurs sous-jacents des changements dans la diversité biologique et les écosystèmes, b) les principales institutions, leur rôle en ce qui a trait au financement de la biodiversité et la planification, et leurs capacités, et c) la valeur de référence des dépenses existantes pour la biodiversité et l'efficacité des dépenses qui se rapportent aux différentes stratégies des SPANDB actualisés. Elle a expliqué que regrouper les différentes stratégies permettrait d'établir les coûts et d'agir de manière plus rationalisée et avec une synergie accrue tout en respectant la structure de base et la logique des Objectifs d'Aichi. Elle a aussi présenté un exemple concret du classement des cinq grandes catégories : a) stratégies d'incorporation de la diversité biologique, b) stratégies de protection, c) stratégies de restauration, d) stratégies d'accès et de partage des avantages et e) stratégies de mise en œuvre habilitantes. À partir de cet exemple, elle a présenté une évaluation des écarts de financement qui compare les scénarios de financement du « statu quo » par rapport à l'ensemble des coûts estimatifs de la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour la diversité biologique. Elle a rappelé que l'identification et la priorisation des acteurs et des mécanismes de financement potentiels étaient des conditions préalables à l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources spécifiques et des activités connexes visant à combler les écarts.

27. M. Markus Lehmann, du Secrétariat de la CDB, a présenté les liens entre l'élaboration des plans de financement nationaux, dans le contexte de l'actualisation des SPANDB, et les priorités mondiales en matière de mobilisation des ressources. Il a précisé les deux objectifs de l'établissement de la valeur de référence des coûts : il offre un excellent fondement pour l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources efficace en vue d'une application plus efficace des SPANDB actualisés et il contribue au processus mondial grâce à un système de remise de rapports qui aiderait à maintenir l'élan politique créé à l'échelle mondiale.

28. M. Moses Masiga, d'ENR Africa Associates, a présenté les travaux d'élaboration d'un plan de financement national en Ouganda, un pays qui profite du soutien de l'initiative BIOFIN. Il a résumé les différentes étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources en Ouganda entreprises en vue de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB), conformément à l'orientation mondiale fournie par la Convention. Il a présenté un survol de l'information sur l'établissement de la valeur de base et la remise de rapports, y compris des chiffres et des activités pertinents propres à l'Ouganda, dont le nombre de collaborations internationales pertinentes reçues au pays, et des exemples de dépenses intérieures d'intérêt pour la diversité biologique, tant par le gouvernement central que dans les municipalités et les secteurs de l'agriculture, des ressources naturelles et du tourisme. Il a aussi nommé les activités particulières entreprises afin d'appliquer la stratégie mondiale de mobilisation des ressources au pays, notamment des études sur l'établissement de la valeur menées sous forme de démarche de comptabilisation des ressources naturelles nationales dans les forêts, et l'établissement de la valeur des milieux humides entreprise en 2013 dans le bassin de Victoria et dans certaines parties de l'ouest du l'Ouganda.

29. Il a indiqué que des lignes directrices préliminaires et un plan d'action pour le financement de la conservation de la diversité biologique en Ouganda sont en voie d'être examinés, une étape critique de l'élaboration d'un plan de financement national. Il a aussi indiqué que la conservation de la diversité biologique est déjà incorporée au Plan national de développement de 2010-2011 à 2014-2015 pour le secteur de l'environnement, un facteur habilitant reconnu de l'économie. En ce qui concerne le processus d'établissement du budget national, il a indiqué que la biodiversité a déjà été intégrée dans les budgets du secteur, afin qu'elle soit examinée de manière plus approfondie lorsque les lignes directrices et les plans d'action ci-dessus seront fixés. Il a terminé en mentionnant diverses activités en cours en Ouganda qui pourraient contribuer à accroître la disponibilité de ressources financières, telles que des projets pilotes sur le paiement pour les services écosystémiques dans l'est de l'Ouganda (regroupant les services liés au carbone et les services de bassin versant et de la diversité biologique) et un programme de compensation pour la diversité biologique à Kalagala, chute Itanda, pour le barrage hydroélectrique de Bujagali.

30. Au cours des échanges qui ont suivi, les participants ont relevé les nombreux problèmes conceptuels et méthodologiques que soulevait l'établissement de la valeur de référence des dépenses actuelles liées à la diversité biologique, dont les problèmes d'accessibilité aux données des différents secteurs et paliers de gouvernement. Ils ont aussi constaté la nécessité de combler les écarts dans le financement de la diversité biologique en utilisant toutes les sources possibles et, à cet égard, ont manifesté leur intérêt pour les différents programmes visant à accroître la disponibilité des ressources, plus particulièrement la façon d'obtenir des fonds de mécanismes tels que la réforme fiscale environnementale ou les taxes sur l'environnement en dialoguant et en collaborant avec différents ministères et agences gouvernementales. La vérification de l'efficacité des programmes de paiement pour les services écosystémiques comme moyen d'améliorer la conservation de la biodiversité ouvre une voie prometteuse.

31. M. Robert Lamb, du PNUE, a informé les participants des récents progrès accomplis dans le cadre du programme du PNUE qui a pour but d'aider les pays à améliorer l'efficacité et la coopération entre les conventions liées à la diversité biologique et d'examiner les nouvelles occasions de synergie. Un des champs importants retenus pour les travaux consiste à offrir du soutien sous forme d'orientation non prescriptive sur les occasions d'améliorer la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement à tous les niveaux, y compris les synergies sur la mobilisation des ressources. Ces travaux sont en cours. Il a attiré l'attention des participants sur un questionnaire en ligne qui a pour but de recueillir plus de détails sur l'état des activités dans les pays ainsi que leurs besoins à cet égard. Au cours des échanges, les participants ont mentionné les problèmes de coordination émanant du fait que les responsabilités pour les différents accords multilatéraux sur l'environnement étroitement liés relèvent de différents services et ministères gouvernementaux. Les participants ont été invités à remplir le questionnaire et à participer à l'événement parallèle, immédiatement après l'atelier, afin d'obtenir plus de détails sur le projet.

POINT 5 : ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET RECENSEMENT DES ÉCARTS FINANCIERS

32. Mme Jamison Ervin a présenté les étapes de l'établissement des coûts des SPANDB actualisés et la manière de déterminer l'écart financier de leur application en utilisant des exemples précis d'activités pour a) créer un corridor de connectivité afin de maintenir des populations viables d'un vaste éventail d'espèces et ii) réduire les répercussions de l'agriculture intensive en élaborant des programmes de formation pour aider les cultivateurs à faire la transition à des pratiques agricoles à faibles répercussions. Mme Ervin a précisé que les coûts des différentes stratégies et actions doivent être identifiés. Elle a ajouté que l'établissement des coûts tenait compte de trois facteurs importants : i) le caractère unique ou récurrent, ii) le choix du moment et les coûts d'établir les calendriers des coûts, et iii) la mise en séquence et la priorisation, en fournissant des exemples de toutes les difficultés.

33. M. Moses Masiga a présenté les travaux de l'Ouganda sur l'établissement des coûts des SPANDB actualisés. M. Masiga a expliqué la méthode utilisée pour relier les politiques et stratégies aux budgets dans les différents secteurs en précisant que les districts sont les principaux acteurs dans la mise en œuvre des services de base en Ouganda et que ceux-ci profitent du financement des gouvernements locaux sous forme de subventions conditionnelles affectées à des fins particulières, offertes par les autorités nationales, laissant entendre que les trois quarts du financement local proviennent de subventions conditionnelles du centre. Il a attiré l'attention sur les conséquences d'un système d'établissement du budget de caisse pour les dépenses sur les importations. Les contraintes budgétaires évoluent au cours de l'année car les décaissements budgétaires dépendent surtout des revenus reçus au lieu de l'application d'un profil d'encaisse associé à des estimations de coût approuvées. Ainsi, bien que le budget approuvé fasse autorité en matière de politique fiscale gouvernementale, les affectations budgétaires n'offrent pas la garantie que les institutions pourront recevoir toute la somme attribuée. Les dépenses sont souvent établies en fonction des revenus réels perçus, qui sont souvent inférieurs aux allocations gouvernementales. Par conséquent, plusieurs institutions sont contraintes de revoir leur budget plusieurs fois par année en plus de préparer un budget annuel. Il a aussi indiqué que les budgets du secteur public ougandais sont surtout établis en fonction des résultats escomptés, une forme de budgétisation au rendement, où le secteur établit ses objectifs à partir des buts à moyen terme. Les objectifs sont répartis de manière à ce que les activités et services qui engagent des coûts dans les secteurs fonctionnels soient pris en compte, analysés et liés à la mission stratégique, comme le plan de développement national budgété et le cadre des dépenses à moyen terme.

34. À la lumière des limites de l'enveloppe des ressources et des plafonds budgétaires changeants, il a attiré l'attention des participants sur l'importance potentielle de ressources supplémentaires lorsqu'une autonomie a été consentie pour créer et affecter les ressources (par exemple l'Agence de la faune de l'Ouganda, le Service forestier national de l'Ouganda, NEMA), notamment par le biais d'amendes pour absence de permis, du commerce de certains écosystèmes et produits, ou d'autres revenus d'activités de recherche, de location d'actifs ou d'installations, de concessions, etc.

35. En terminant, M. Masiga a présenté une démarche étape par étape de comptabilité des ressources naturelles pour combler les écarts de financement. Les étapes de cette démarche sont : i) l'établissement de la valeur des écosystèmes et des services écosystémiques, ii) la mise en évidence des valeurs fondées sur l'utilisation et la non-utilisation, iii) la définition de moyens durables d'utiliser les écosystèmes et les services écosystémiques connus, iv) la démonstration du lien politique et économique avec les priorités nationales de développement et l'obtention du soutien réglementaire pertinent, v) l'élaboration d'instruments pour augmenter les revenus potentiels disponibles pour la conservation et le partage équitable des bienfaits découlant de la conservation de la ressource.

36. Les participants ont ensuite été invités à préciser les actions particulières de leur travail qui se prêtent à l'établissement des coûts et à recenser, au moyen de travaux en groupe, les éléments d'établissement des coûts et les processus à suivre pour établir les coûts. Dans un échange subséquent, les participants ont examiné diverses difficultés techniques liées aux processus nationaux d'établissement des coûts et de budgétisation, et les interactions entre les SPANDB et les cadres généraux de planification des politiques, tels que les plans nationaux de développement. Ils ont constaté à plusieurs reprises que les exercices d'établissement des coûts se déroulent à plus grande échelle et pas nécessairement au niveau des plans individuels ou sectoriels.

POINT 6 : RESSERRER LES ÉCARTS FINANCIERS

37. Mme Jamison Ervin a présenté les mécanismes de financement possibles de la biodiversité. Elle a donné un aperçu des flux de financement mondiaux pour la conservation et leurs sources, en précisant que les sommes nécessaires, par exemple pour les aires protégées, sont minimales lorsqu'on les compare au

PIB mondial ou au PIB des 20 pays les plus riches. En utilisant l'exemple du Belize, elle a montré comment resserrer les écarts de financement connus au moyen d'un plan de financement comprenant la mobilisation de ressources financières provenant de diverses sources. Elle a présenté un survol des différents mécanismes de financement possibles, résumés dans le tableau ci-dessous, ainsi qu'une liste des critères de présélection aux fins de faisabilité qu'elle a abordés avec les participants et dont les pays pourraient tenir compte dans leur évaluation de l'applicabilité des différents mécanismes selon leur propre contexte national, à savoir : i) les facteurs financiers (Quels seront les revenus créés? Quelle est la stabilité de ces revenus? Quels sont les coûts initiaux?), ii) les facteurs légaux (Est-ce légalement réalisable dans le système actuel? Faut-il de nouvelles mesures législatives? Peut-on se contenter d'utiliser un décret-loi?), iii) facteurs administratifs (Sera-t-il difficile à administrer, à appliquer et d'en percevoir les revenus? Y a-t-il suffisamment de personnel formé?), iv) facteurs sociaux (Quelles seront les répercussions sociales? Qui paiera? Le mécanisme sera-t-il jugé équitable?), v) facteurs politiques (Existe-t-il une volonté politique? Les fonds seront-ils redirigés vers le bon objectif? Est-il possible d'assurer un suivi?), vi) facteurs environnementaux (Quelles seront les répercussions environnementales de la mise en œuvre? Peut-on mettre en place des mesures de protection?)

Encouragements fiscaux	<i>Crédits d'impôt, retenues d'impôt</i>
Obstacles fiscaux	<i>Taxes sur les produits, services qui nuisent à la biodiversité</i>
Réforme fiscale	<i>Réduction des subventions qui nuisent à la biodiversité</i>
Politiques d'achat	<i>Achats gouvernementaux, des entreprises privées</i>
Plafonnement et échange	<i>Limites sur les produits et services et les échanges sur les marchés</i>
Programmes de paiement pour services écosystémiques (PSE)	<i>Les bénéficiaires paient le coût du maintien des écosystèmes</i>
Certification du marché	<i>Prime du marché, accès aux pratiques durables</i>
Compensations pour la diversité biologique	<i>Échanges de protection équivalente par les entreprises</i>
Amendes et frais	<i>Amendes qui découragent les pratiques non durables</i>
Assouplissement pour la conservation	<i>Compensation pour la conservation à long terme</i>
Droits volontaires	<i>P. ex., point de chute des contributions, droits des hôtels/tourisme</i>
Droits obligatoires	<i>P. ex., droits au départ dans les aéroports afin de financer les aires protégées</i>

38. M. Ronald Kaggwa, de NEMA Ouganda, a présenté les programmes de paiement pour les services écosystémiques et les difficultés qui leur sont associées, du point de vue des politiques. Donnant en exemple des expériences vécues, notamment dans le cadre de la gestion collaborative des forêts, il a précisé que les coûts associés à la conservation de la biodiversité sont souvent assez faibles. Il a souligné que les programmes prévoient souvent un partage des revenus provenant de certaines activités

économiques spécifiques (p. ex., tourisme) et mentionné les occasions d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de PSE en étroite collaboration avec le secteur privé, peut-être dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), en se fondant sur le principe du pollueur payeur. Il a souligné que certaines difficultés persistent, notamment : i) élaborer des programmes de paiement jugés justes et équitables pour toutes les parties prenantes, ii) faire correspondre l'envergure des services écosystémiques à l'envergure du programme de paiement, iii) assurer la durabilité financière de ces programmes, et iv) le faible niveau de conscientisation générale aux mérites et aux limites de ces programmes.

39. Mme Lilly Ajarova, du Sanctuaire des chimpanzés et Fonds pour la conservation de la vie sauvage de l'Ouganda, a présenté un projet pilote sur le paiement pour les services écosystémiques (PSE) pour améliorer la conservation dans l'écorégion du rift Albertine en Ouganda. Elle a expliqué que le taux élevé de déboisement, attribuable entre autres à la faiblesse des mécanismes de réglementation des forêts aux échelles nationale et locale de la région, entraîne le resserrement du corridor forestier pour la conservation des chimpanzés. Dans ce contexte, le programme pilote avait pour but d'évaluer l'efficacité du PSE comme moyen viable de financer et d'assurer la conservation de la biodiversité à l'extérieur des aires protégées de l'Ouganda en utilisant une méthode expérimentale. Un programme de paiements incitatifs (en versements) et un soutien additionnel en biens et services (sous forme de semis d'arbres) ont été offerts en contrepartie du respect des interventions convenues pour la gestion des forêts (p. ex., récolte réglementée; plantation d'enrichissement, reboisement, aucune ouverture de nouvelles terres pour l'agriculture). Le taux de conformité a monté en flèche au cours de la deuxième année du programme pilote, témoignant d'une confiance accrue envers le projet jumelée au rôle important qu'a joué le suivi effectué par la communauté et l'information supplémentaire fournie, ainsi que d'une forte motivation à percevoir les paiements retenus.

40. Les éléments probants recueillis dans le cadre du projet mettent en évidence plusieurs enseignements tirés importants : i) le rôle des conflits terrestres dans les endroits où la documentation sur les terres est inexistante, le travail avec les dirigeants locaux en vue de confirmer la propriété hausse le niveau de confiance et le taux de participation, ii) travailler avec des surveillants communautaires hausse le niveau de confiance et procure une rétroaction efficace aux participants, iii) il faut prévoir les coûts associés aux interventions dans le projet et leur intégration proactive dans les calculs, iv) les capacités dont les responsables de la mise en oeuvre auront besoin doivent être clairement définies (p. ex., exécution des paiements par la Post Bank, NEMA/CSWCT). Elle a ajouté que le secteur privé aimerait engager des sommes dans le programme, mais il ignore encore s'il pourra obtenir du soutien lorsque l'assistance du FEM au projet cessera. Soulignant que les éléments probants recueillis indiquent que le programme fonctionne bien, elle a précisé les prochaines étapes à suivre, dont la documentation convenable et la publication des résultats de la recherche, l'obtention de l'engagement du gouvernement à l'égard des politiques sur le PSE et l'allocation des sommes connexes, le marketing et la mise à niveau du programme.

41. M. Markus Lehman a présenté les processus de mobilisation des ressources pour la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il a rappelé l'écart de financement repéré par le Groupe de haut niveau sur le financement de la diversité biologique, évalué à 250 à 450 milliards de dollars par année jusqu'en 2020, afin de réaliser les Objectifs d'Aichi. Il a indiqué que selon le CAD-OCDE, l'aide de l'étranger pour le développement de la diversité biologique a été d'environ 6,3 milliards \$US pour 2010-2011. Il a aussi rappelé les objectifs mondiaux de mobilisation des ressources adoptés par la Conférence des Parties à sa onzième réunion, y compris les efforts d'au moins 75 p. cent des Parties d'inclure d'ici à 2015 la diversité biologique dans leurs priorités nationales ou leurs plans de développement, et les dispositions financières appropriées des pays à ces fins. Il a ensuite passé en revue les occasions découlant des activités de mobilisation des ressources, en attirant l'attention sur le programme 10 du projet de direction du

programme FEM-6, y compris la stratégie du domaine d'action primordial de la diversité biologique. Ce programme prévoit un soutien spécifique afin de réformer les flux financiers, notamment au moyen d'examen des dépenses publiques, et d'opérationnaliser les mécanismes de financement innovateurs tels que les paiements pour les services écosystémiques, la création d'habitats de réserve, les compensations globales, et les droits et quotas de développement négociables. Il a aussi mentionné les occasions découlant de l'établissement d'un lien entre les objectifs pour la biodiversité et les piliers économiques et sociaux du développement durable, et a finalement attiré l'attention sur l'Initiative LifeWeb administrée par le Secrétariat de la Convention, en tant que moyen supplémentaire de faciliter l'accès aux ressources, plus particulièrement pour la mise en œuvre des objectifs par zone du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

42. Les participants ont été invités à débattre en petits groupes des occasions et des difficultés à introduire ou à mettre à niveau des programmes de financement en appui à l'application des SPANDB actualisés dans leurs pays. Au cours des débats, les participants ont souligné entre autres les difficultés à exercer des pressions politiques sur les autres ministères responsables et le ministre des finances afin d'intégrer les facteurs liés à la diversité biologique et d'influencer l'obtention de ressources financières supplémentaires. L'importance de défendre les politiques relatives à la diversité biologique d'un point de vue économique a de nouveau été soulignée, ainsi que la question de la prévisibilité et de la durabilité des ressources financières, notamment dans le contexte des programmes de PSE.

POINT 7: VERS DES PLANS FINANCIERS NATIONAUX

43. Mme Ervin a ouvert ce point en résumant les étapes préalables à l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources. Elle a de nouveau souligné les liens étroits entre le processus d'actualisation des SPANDB et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, en précisant que la mobilisation des ressources doit commencer au début du processus d'actualisation des SPANDB. Elle a précisé les étapes possibles que les pays peuvent prendre afin d'intégrer la planification de la mobilisation des ressources au processus d'actualisation des SPANDB, à savoir : i) identifier les secteurs qui pourraient représenter une source de financement pour la biodiversité, ii) recenser les acteurs financiers potentiels, iii) engager les acteurs financiers dès le début du processus, iv) recenser les mécanismes de financement possibles, v) préparer les institutions à examiner les dépenses et vi) développer des systèmes pour regrouper les données financières. Elle a aussi souligné l'importance de dégager les synergies entre les SPANDB actualisés et les autres plans sectoriels ou cadres de planification de stratégies globales, en posant des questions telles que : Quels sont les résultats attendus communs des SPANDB et du plan sectoriel? De quelle façon les stratégies des SPANDB peuvent-elles contribuer à la réalisation des résultats attendus du plan sectoriel et vice versa? Quelles occasions économiques et politiques le plan sectoriel crée-t-il pour les SPANDB et vice versa? Quelles sont les stratégies en conflit les unes avec les autres? Quelles sont les chevauchements des priorités spatiales? Y a-t-il des chevauchements au niveau des acteurs financiers et des mécanismes de financement? Les participants ont ensuite eu le temps de définir les prochaines étapes à prendre dans leur pays, en petits groupes.

44. Établissant un lien avec le point 2 de l'ordre du jour sur l'importance de cerner les valeurs et les avantages de la diversité biologique en tant que condition préalable à la mobilisation plus efficace des ressources, M. Hillary Masundire, de l'Université du Botswana et membre du Groupe de haut niveau de la CDB sur la mobilisation des ressources, a présenté les travaux et les conclusions préliminaires de la deuxième étape du Groupe de haut niveau. Elle a expliqué que le Groupe de haut niveau avait la tâche d'élaborer une évaluation des avantages de réaliser les Objectifs d'Aichi, en se penchant sur les avantages directs de la diversité biologique et les avantages plus larges pour la société découlant des investissements et du développement des politiques requis, et aussi de recenser les occasions de profiter

des avantages de la manière la plus économique possible au moyen d'actions dans le secteur de la diversité biologique et dans l'ensemble des économies de façon générale. Cette tâche doit être exécutée en appliquant une approche ascendante qui développe les expériences concrètes dans les régions. Le groupe a constaté à la lumière des synergies et des chevauchements entre les Objectifs et les priorités politiques générales que l'application d'une approche plus intégrée pour la livraison réduirait les besoins de ressources. De plus, l'ordre des dépenses influencera le coût global, surtout si l'accent est d'abord mis sur les Objectifs qui créent les bonnes conditions habilitantes pour les actions suivantes. De même, certains investissements produiront de meilleurs gains que d'autres pour la diversité biologique pour les coûts engagés.

45. Faisant référence à l'étude régionale pour l'Afrique commandée sous le portefeuille du Groupe de haut niveau, M. Masundire a précisé que l'Afrique est une région d'action tout indiquée car elle contient une part importante de la diversité biologique mondiale, et que celle-ci y disparaît rapidement. De plus, les populations dépendent énormément des services offerts par les écosystèmes (p. ex., les ressources forestières, de poisson et de la vie sauvage) pour leur subsistance. En effet, les éléments recueillis indiquent que les ressources naturelles procurent plus du quart du revenu familial des populations rurales. Des estimations ont été faites pour la plupart des services d'approvisionnement offerts, mais elles sont plutôt préliminaires et limitées sur le plan géographique, et elles ne reposent sur aucune preuve biophysique. Prenant connaissance de la longue liste de moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique, tels que l'exploitation commerciale accrue et mal gérée des ressources forestières et en poissons, la perte de terres au profit de l'exploitation minière et pétrolière, ainsi que pour la production d'huile de palme et de biocarburants, la demande des milieux urbains qui alimente le déboisement aux fins de collecte de bois d'oeuvre, de charbon et de bois de chauffage pour le secteur informel, le commerce international illicite de la biodiversité et des produits de la biodiversité, et les espèces exotiques envahissantes, il a souligné l'importance des activités qui dirigent et préparent les actions de base (la recherche, la planification et l'accroissement de la sensibilisation et des capacités), et les actions liées à un changement réel nécessaire (mesures de conservation directes, correction des mesures d'incitation et amélioration de la technologie). Il sera surtout essentiel d'évaluer et de communiquer la valeur de la diversité biologique et les conséquences des trajectoires de développement actuelles aux responsables de politiques et aux décideurs, afin d'accroître la volonté politique.

46. Soulignant la forte synergie entre les priorités en matière de diversité biologique et de développement mondial, et plus particulièrement le chevauchement important entre les Objectifs d'Aichi et les Objectifs du millénaire pour le développement afin d'assurer la stabilité environnementale, M. Masundire dit qu'il faut s'attendre à ce que les Objectifs d'Aichi dans leur ensemble contribuent de manière importante aux objectifs 1 et 6 des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment au moyen de gains en capital naturel et du flux de services écosystémiques qui ont des répercussions sur la santé humaine et la subsistance, et favorisent le développement économique. Dans sa conclusion, il a exprimé le point de vue que les objectifs de développement durable de l'après-2015 faciliteront la réalisation des Objectifs d'Aichi et seront essentiels au maintien des réalisations à long terme.

47. M. Haitham Mossad, du ministère égyptien des Affaires environnementales, a présenté une étude de cas du pays sur la gestion du financement du crocodile du Nil dans le Lac Nasser. Un plan de gestion comprenant une proposition de projets d'élevage été développé pour le crocodile du Nil avec l'appui du programme de leadership pour la conservation, d'USAID, du gouvernement égyptien et des investisseurs locaux. Soulignant le potentiel d'accès au marché et le financement qui suivra, il a expliqué que les partenariats et les synergies peuvent être des éléments de la feuille de route nationale vers la planification financière.

48. Les participants ont ensuite été invités à se prêter à un jeu de rôles sur le développement d'un argument économique pour la conservation de la biodiversité en tant qu'investissement dans le capital

naturel, en se fondant sur le modèle de la série télévisée « Dans l'œil du dragon ». De petits groupes ont eu la tâche d'élaborer un plan d'action pour la conservation de la diversité biologique qui serait présenté aux « ministres » des finances et du développement économique choisis parmi les participants, aux fins de décision. Les porte-paroles choisis par les groupes ont eu droit à trois minutes pour présenter leur dossier et ont répondu aux questions des « ministres ». Les participants ont ensuite indiqué avoir reconnu l'importance de présenter un dossier convainquant et constaté que les avantages ne se manifestent pas tous sous une forme économique telle que le rendement des investissements.

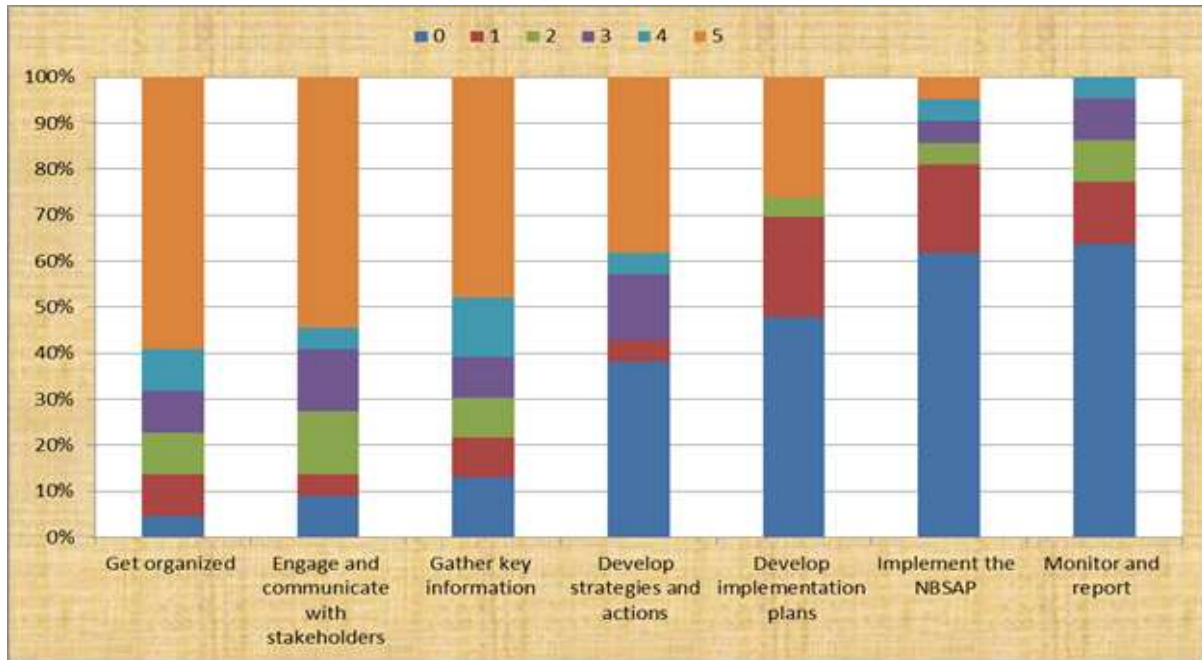
POINT 8 : CLÔTURE DE L'ATELIER

49. Les participants ont été invités à remplir un questionnaire d'évaluation de l'atelier. Un résumé statistique des résultats est présenté à l'annexe II.

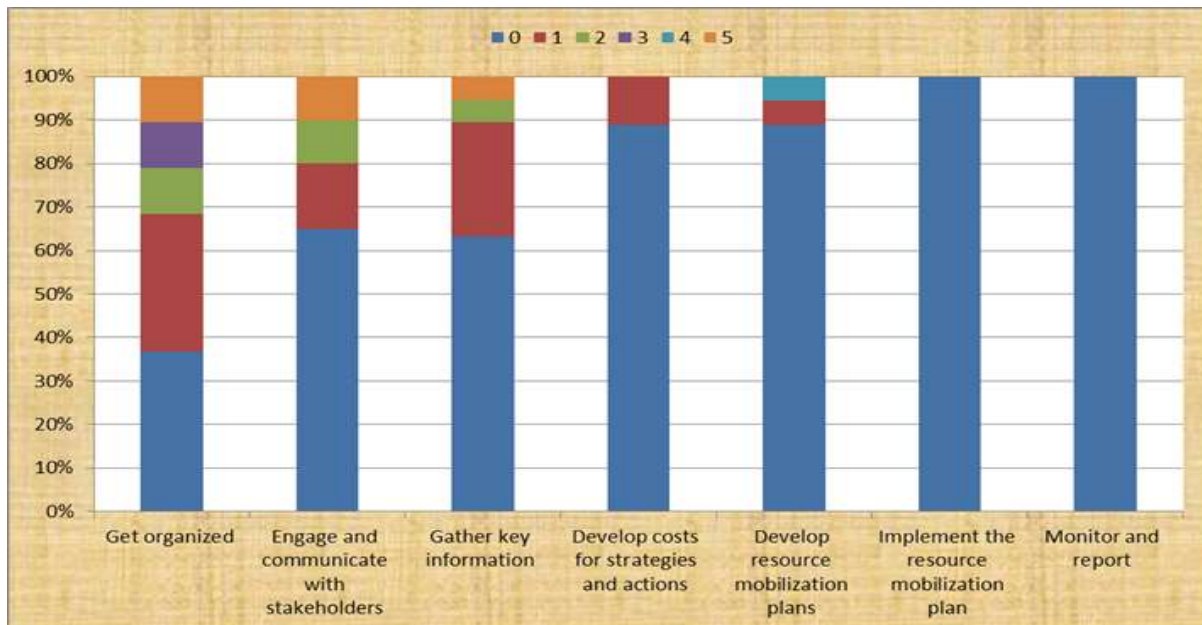
50. Après l'échange des courtoisies habituel, l'atelier a été officiellement clos à 14 h 30, le vendredi 13 février 2014.

Annexe I

Étapes de l'actualisation des SPANDB : Aperçu des progrès dans la région



Étapes de l'élaboration des plans financiers nationaux : Aperçu des progrès dans la région



5 = Terminé; 4 = Presque terminé; 3 = Progrès importants; 2 = Progrès moyens; 1 = Vient de commencer; 0 = Pas encore commencé

Annexe II : ÉVALUATION DE L'ATELIER

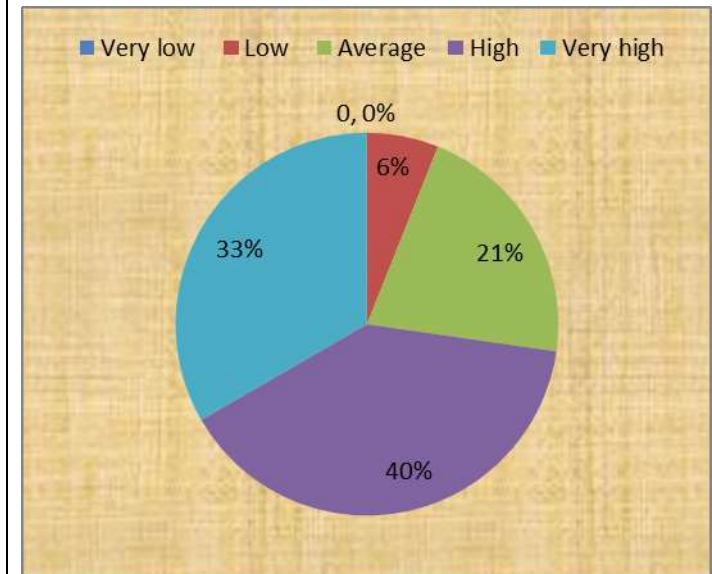
Indiquez votre niveau de satisfaction sur une échelle de 1 (faible) à 5 (élevé)

Questions	1	2	3	4	5	Commentaires
Quelle a été l'utilité de cet atelier, en général?	0/33	2/33	7/33	13/33	11/33	<p>1. Trente-trois questionnaires d'évaluation de l'atelier ont été recueillis Les résultats sont présentés ci-dessous.</p> <p>2. Les commentaires supplémentaires ont généralement été positifs. Un tiers des répondants ont indiqué que l'atelier avait été très utile et intensif, et que la façon de développer un plan de mobilisation des ressources avait été clairement expliquée. Un quart des répondants ont mentionné la qualité des présentations, les communications antérieures, la méthodologie et le fait d'avoir reçu les feuilles d'exercices à l'avance. Deux participants seulement ont indiqué ne pas savoir dans quelle mesure ils pourront utiliser les exercices des feuilles de travail.</p> <p>3. Les commentaires suggèrent toutefois d'améliorer le temps alloué. Deux répondants seulement ont indiqué que le temps alloué aux débats et aux échanges avait été adéquat et que les discussions avaient été ouvertes et précises, tandis que sept participants ont dit que le temps avait manqué ou que l'atelier aurait dû être organisé plus tôt (en parallèle avec les ateliers sur les SPANDB). Quatre répondants ont insisté qu'il faudrait accorder plus de temps à la présentation des résultats des travaux de groupe et au partage des expériences entre les pays, de façon générale.</p> <p>4. En ce qui concerne le cadre méthodologique de BIOFIN, un tiers des répondants ont indiqué dans leurs commentaires supplémentaires que le cadre et les présentations leur avaient offert des lignes directrices utiles pour la préparation et la mise à jour de leur stratégie de mobilisation des ressources. Deux participants ont dit que le cadre n'avait pas été clairement présenté, au début, mais que son utilité s'était précisée avec le temps et la pratique.</p> <p>5. L'utilisation et l'application de la méthode ont suscité beaucoup d'intérêt. En effet, la moitié des participants ont souligné l'importance d'apprendre à collaborer avec BIOFIN et à encourager les synergies avec la diversité biologique, en ajoutant que les études de cas présentées avaient été très utiles. Ils participeront au processus de planification financière et exerceront des pressions continues afin que la diversité biologique devienne une priorité nationale en matière de planification.</p>
Dans quelle mesure cet atelier a-t-il amélioré votre capacité de préparer/actualiser votre stratégie de mobilisation des ressources?	1/33	1/33	10/33	12/33	9/33	
Quelle est l'utilité du programme pour la mobilisation des ressources et l'établissement de la valeur?	0/33	4/33	4/33	11/33	14/33	
À votre avis, a-t-on consacré suffisamment de temps aux discussions et à l'interaction?	6/33	11/33	8/33	7/33	1/33	
Est-ce que les horaires des journées vous ont semblé convenables?	1/33	1/33	5/33	13/33	13/33	
Quel a été votre satisfaction quant à l'organisation logistique de l'atelier, dans son ensemble?	2/33	3/33	11/33	10/33	7/33	

...

Décrivez l'expérience acquise ou la leçon tirée de cet atelier qui vous sera particulièrement utile dans vos travaux.

Utilité de l'atelier



...

LISTE DES PARTICIPANTS

Parties à la CDB

Bénin

1. Mr. Sehounkpindo Gaston Akouehou
Forestier Economiste
Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
Cotonou 02 BP 1422 Gbgamey Cotonou
Benin
Tel.: +229 95563534
Email: akouehougas@yahoo.fr, gastonakouehou@gmail.com

Botswana

2. Ms. Khumo Mokereitane
Natural Resources Officer
Ministry of Environment, Wildlife and Tourism
Private Bag 0068
Gaborone
Botswana
Tel.: (267) 3902050 / 3644662
Email: kmokereitane@gov.bw, khumo.sm@gmail.com

Burkina Faso

3. Mr. Lamine Ouedragogo
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
01BP 7044
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel.: 0022676572969
Email: ouedlam@yahoo.fr

Burundi

4. Mr. Benoit Nzigidahera
Chef du Service de la Recherche en Biodiversité
Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
Ministère de l'Eau, de L'Environnement, L'Aménagement du Territoire
et de l'Urbanisme
B.P. 2757
Bujumbura
Burundi
Tel.: +257 78827077/22234304
Email: nzigidaherabenoit@yahoo.fr,

République centrafricaine

5. Mr. Martial Namdengana
Point Focal National CDB et Point Focal APA
Ministère de L'Environnement, de l'Écologie et du Développement
Durable
BP 830
Bangui
Central African Republic
Tel.: 00236 75893382
Email: martialnamde@yahoo.fr,

Tchad

6. Mr. Habib Gademi
Directeur Adjoint
Parcs Nationaux, des Reserves de Faune et de la Chasse
Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
BP 447
N'Djamena
Chad
Tel.: +235 6630 3410
Fax: +235 22 52 38 39
Email: hgademi@hotmail.com,

Comores

7. Ms. Nadjat Said Abdallah
Chargée de l'aménagement des zones côtières et bassins versants
Direction Générale de l'Environnement et des Forêts
Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Énergie, de
l'Industrie et de l'Artisanat
BP 5414
Moroni
Comoros
Tel.: +269 3330307
Email: najalim@gmail.com, najat_66@hotmail.fr

Congo

8. Mr. Maclave Romaric Gaentsa
Ministère de l'Economie forestière et du développement durable
B.P. 98
Brazzaville
Congo
Tel.: 00242066649037
Email: maclave10@gmail.com, tsibaphilomene@yahoo.fr

République démocratique du Congo

9. Mr. Muloba Kitonge John
Ministère des Finances
Tel.: +243 998246099
Email: johnkitonge@yahoo.fr

Égypte

10. Mr. Haitham Ibrahim Mossad
Ministry of State for Environmental Affairs
Elsadat Road
Aswan
Egypt
Tel.: +201226164277
Email: haythamibra@yahoo.com

Guinée équatoriale

11. Mr. Santiago Francisco Engonga Osono
General Director of Environment
Ministry of Fisheries and Environment
Malabo
Equatorial Guinea
Tel.: +240 222 273970
Fax: +240 92 905
Email: engongaosono@yahoo.fr

Éthiopie

12. Mr. Tesfaye Bidika Dabus
Planing and programming directorate director
Institute of Biodiversity Conservation
P.O. Box 30726
Addis Ababa
Ethiopia
Email: teseba@yahoo.co.uk

Kenya

16. Mr. Parkinson M. Ndonye
Deputy Director
Multilateral Environmental Agreements
Ministry of Environment, Water and Natural Resources.
P.O. Box 30126
Nairobi 00100
Kenya
Tel.: +254 20 2730808/9
Email: pndonye@environment.go.ke, parkinsonndonye@yahoo.co.uk

Gabon

13. Dr. Jean Bruno Mikissa
Point Focal du Protocole de Cartagena - RESSOURCE PERSON
Observatoire National de la Biodiversite
Ministère de la forêt, de l'environnement et de la protection des
ressources naturelles.
BP 6652
Libreville
Gabon
Tel.: +241 07 92 48 51
Email: mikissa_jeanbruno@yahoo.fr, jbmikissa@gmail.com

Allemagne

14. Ms. Marianne Alker
Consultant to the Programme "Implementing the Biodiversity
Convention"
German International Cooperation/Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag-Hammerskjold-Weg 1-5
Eschborn D-65760
Germany
Email: marianne.alker@gmail.com
Web: www.giz.de

Guinée

15. Mr. Maadjou Bah
Coordonnateur Principal NBSAP
Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
B.P. 3118
Conakry
Guinea
Tel.: +224 664 992332
Email: bahmaadjou@yahoo.fr, min_environnement@yahoo.fr ;
bahmaadjou@hotmail.fr

Mali

20. Mr. Sékou Koné
Chef de Section Partenariats et Mobilisation des Ressources
Financières
Agence de l'environnement et du développement durable
Tel.: (+223) 66 76 29 61/ 76 94 20 83
Email: sekou_kone1000@yahoo.fr

Mauritanie

21. Mr. Mohamed El Abd Cheikh Sidi Mohamed

Libéria

17. Mr. James Z. Aquoi
Resource Mobilization Focal Point
Environmental Protection Agency
4th Tubman Blvd., Sinkor
PO Box 4024
Monrovia 10 1000
Liberia
Tel.: + 231886580113
Fax: + 231776580113
Email: james.aquoi@yahoo.com, jameszaquoi@gmail.com

Madagascar

18. Ms. Laurette Hermine Rasoavahiny
Directeur de la conservation de la biodiversité et du système des
aires protégées
Direction Générale des Forêts
Ministère de l'Environnement et des Forêts
Nanisana
Antananarivo
Madagascar
Tel.: +261 340 56 20 46
Email: lrasoavahiny@yahoo.fr, dsap@meeft.gov.mg

Malawi

19. Ms. Monipher Musasa
Environmental Officer
Environmental Affairs Department
Private Bag 394
Lilongwe 3
Malawi
Tel.: +265 1 771 111
Email: musasa11@hotmail.com, musasa11@yahoo.com

Namibie

24. Ms. Ndapanda Kanime
Chief Conservation Science
Department of Environmental Affairs
Ministry of Environment and Tourism
Private Bag 13306
Windhoek
Namibia
Tel.: +264-61-284 2701
Email: nahenda2010@gmail.com,
Web: <http://www.dea.met.gov.na/programmes/biodiversity>
25. Mr. Olimpio Nhuleipo
Senior Economist
Environmental Economics Unit
Ministry of Environment and Tourism
Private Bag 13306
Windhoek
Namibia
Tel.: +264-61-284 2701/47

Coordinateur et Point Focal National des Programmes Biodiversité
Ministère Environnement
B.P. 170
Nouakchott
Mauritania
Tel.: +222 4 601 2626 +222 22 66 9363
Fax: +222 4 524 3159
Email: cheikhysidi@yahoo.fr, cheikhounaelkebir@gmail.com

Maurice

22. Mr. Parmananda Ragen
Ministry of Agro Industry and Food Security
National Parcs and Conservation Service
Redui
Mauritius
Tel.: 230 – 464 4053
Email: parmanandaragen@gmail.com
parmanandaragen@gmail.com, npcs@mail.gov.mu

Mozambique

23. Mr. Francisco Augusto Pariela
Ministry of Environmental Affairs
Acordeos de Lusaka Ave.
No. 2115 P.O. Box 2020
Maputo City
Mozambique
Email: fpariela@gmail.com

Nigéria

27. Mr. John Esitadimma Onyekuru
Deputy Director Conservation/CBD Desk Officer, Deputy Director
(Forestry)
Federal Department of Forestry
Federal Ministry of Environment
Plot 393/394 Augustus
Aikhonu way / Utako District
Abuja
Nigeria
Tel.: +2348030882261
Email: johnnyekuru@yahoo.com

Rwanda

28. Ms. Marie Laetitia Busokeye
Director
Research, Planning and Projects Development
Rwanda Environment Management Authority
P.O.BOX 7436

Fax: +264-61-240 339
 Email: olimpio@met.na
 Web: <http://www.dea.met.gov.na/programmes/biodiversity>

Niger

26. Mr. Boubacar Boureima
 Conseiller/ Administrator of the Niger Biodiversity Clearing House
 Mechanism (CHM Niger)
 Division Diversité Biologique
 Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
 (CNEDD)
 B.P. 10193
 Niamey
 Niger
 Tel.: +227 93911032/ +227 96479547
 Email: mounjoamirou@yahoo.com, mounjoamirou@gmail.com

Afrique du Sud

31. Mr. Tshikonelo Stanley Tshitwamulomoni
 Deputy Director: Bio-policy Implementation
 Environmental Affairs
 Department of Environmental Affairs
 Private Bag X447
 PRETORIA GAUTENG
 South Africa
 Tel.: +27123103919
 Email: stanleyt@environment.gov.za

Soudan

32. Dr. El Khitma El Awad Mohammed Ahmed
 Senior Researcher
 Higher Council for Environment and Natural Resources
 Gamma Street
 PO Box 10488
 Khartoum
 Sudan
 Tel.: +249 183 784279
 Fax: +249 183 787617
 Email: khitmamohammed@yahoo.com

Tunisie

33. Mr. Hatem Ben Belgacem
 Chef de Service

 Direction Generale de l'Environnement et de la Qualite de la Vie
 Ministère de l'Environnement

KACYIRU
 KIGALI
 Rwanda

Tel.: +250 252 580 101
 Fax: +250 252 580 017
 Email: lbusokeye@rema.gov.rw, mlbusokeye@gmail.com;

Somalie

29. Mr. Ahmed Mohamed Iman
 Director General
 Ministry of Fisheries, Marine Resources and Environment
 Near State House Information Building
 Mogadishu
 Somalia
 Email: aiman@mfmr.gov.so, dgeneral.fishery@yahoo.com

Afrique du Sud

30. Ms. Lucia Mathutu Motaung
 Department of Environmental Affairs
 Private Bag X447
 Pretoria 0001
 South Africa
 Tel.: 0027123103108
 Email: lmotaung@environment.gov.za

Ouganda

35. Ms. Pauline Akidi
 Principal Economist/GEF Focal Officer
 Ministry of Finance, Planning and Economic Development
 P.O. Box 8147
 Kampala
 Uganda
 Tel.: +256 414 707000
 Fax: +256 414 230163, 234023
 Email: pauline.akidi@finance.go.ug, paulineakidi@gmail.com
36. Ms. Monique Akullo
 National Environment Management Authority
 NEMA House, Plot 17/19/21 Jinja Road
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Uganda
 Email: makullo@nemaug.org
 Web: www.nemaug.org
37. Mr. Ronald Kiragga Kaggwa
 Environmental Economist
 National Environment Management Authority
 NEMA House, Plot 17/19/21 Jinja Road
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Uganda

 Tel.: +256 772 461 828

Email: kaggwaronald@gmail.com, rkaggwa@nemaug.org

Centre Urbain Nord
Cedex 1080
Tunis
Tunisia
Tel.: 70 728 694 / 70 728 644 poste 251
Email: hatem_medd@yahoo.fr

Web: www.nemaug.org

38. Mr. Moses Masiga
National Environment Management Authority
ENR Africa Associates
Kira - Namugongo Road - P.O Box 72287
Kampala
Ukraine

Tel.: +256 772 563 994

Email: apollomasiga@yahoo.co.uk, info@enrafricacentre.org

Ouganda

34. Ms. Lilly Ajarova
National Environment Management Authority
Chimpanzee Sanctuary and Wildlife Conservation Trust
Kampala
Uganda
Tel.: 00256414320662
Email: director@ngambaisland.org

Ouganda

39. Mr. Sabino Meri Francis Ogwal
Natural Resources Management Specialist (Biodiversity and
Rangelands)
Environmental Monitoring and Compliance
National Environment Management Authority
NEMA House, Plot 17/19/21 Jinja Road
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tel.: +256 414 251 064 / 5 / 8
Fax: +256 414 257 521
Email: fogwal@nemaug.org, osabinofrancis@yahoo.com
Web: www.nemaug.org

Nations Unies et agences spécialisées

Centre mondial de surveillance pour la conservation - PNUE

40. Mr. Abisha Mapendembe
Ecosystem Assessment Programme
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Tel.: +44 (0) 1223 814665
Fax: +44 (0) 1223 277136
Email: abisha.mapendembe@unep-wcmc.org
Web: <http://www.unep-wcmc.org/>

Programme des Nations Unies pour le développement

41. Dr. Jamison Ervin
Senior Advisor
United Nations Development Programme
1061 Mountainview

Duxbury 05676 Vermont
United States of America
Tel.: 1.802.244.5875
Fax: 1.802.244.5875
Email: jervin@sover.net, jamison.erin@undp.org

Programme des Nations Unies pour le développement

42. Mr. Robert Lamb
Senior Programme Officer
Division of Environmental Law and Conventions
United Nations Environment Programme
Geneva
Switzerland
Tel.: +41-22-917-84-31
Email: robert.Lamb@unep.org

Organisations intergouvernementales

Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

43. Peter SCHAUERTE
Conseiller Technique GIZ d'appui à la COMIFAC
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, P. 78 14
Yaoundé
Cameroon
Tel.: + 237-22 20 23 73
Fax: + 237-22 21 50 48
Email: peter.schauerte@giz.de

Affaires

Banque islamique de développement

44. Mr. Issahaq Umar Iddrisu
Country Manager
East & Central Africa Division
East & Central Africa Division
Islamic Development Bank
P.O. Box 5925,
Jeddah 21432
Saudi Arabia
Tel.: +966 2 646 6611
Email: umar@isdb.org

Éducation/université

Université du Botswana

45. Mr. Hillary Masundire
Professor
Department of Biological Sciences
University of Botswana
P. Bag 0022
Gaborone
Botswana
Tel.: +267 355 2597
Fax: +267 318 5097
Email: masundh@mopipi.ub.bw

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

46. Mr. Maroun Abi Chahine
Secretariat of the Convention on Biological Diversity
413, Saint-Jacques Street W.
Suite 800
Montreal Quebec
Canada
Tel.: 514 288 0142
Fax: 514 288 6588
Email: maroun.abichahine@cbd.int
Web: www.cbd.int
47. Mr. Markus Lehmann
Economist
Social, Economic and Legal Affairs Unit
Secretariat of the Convention on Biological Diversity
413, Saint-Jacques Street W.
Suite 800
Montreal Quebec
Canada

Tel.: 1 514 287 8711

Fax: 1 514 288 6588

Email: markus.lehmann@cbd.int

Web: www.cbd.int
